

Énergies & Avenir

**Contributions aux ambitions de la France en
matière de rénovation énergétique**

-

***Les propositions de la filière du chauffage à eau
chaude pour faire du bâtiment un moteur de la
transition énergétique en France***

Préambule

S'il est bien un constat qui fait l'unanimité en France, c'est la nécessité de réduire l'impact énergétique du bâtiment, tant pour l'atteinte de nos objectifs climatiques que pour le pouvoir d'achat et le bien-être des Français. Un consensus qui se justifie à la fois par l'urgence climatique, alors que le bâtiment est le 2ème émetteur de CO₂ et le plus gros consommateur d'énergie¹, et aussi par la dimension sociale de cette question quand près de 5 millions de logements sont considérés comme des « passoires thermiques » en France.

Les plans pour le climat et le logement se succèdent, les politiques d'incitation pour la rénovation énergétique s'accroissent, de larges moyens sont déployés, la volonté collective ne fait pas de doute, et pourtant, force est de constater que les objectifs ne sont toujours pas atteints.

Alors que les prochaines échéances électorales ouvrent l'opportunité de faire émerger de nouvelles idées, Énergies & Avenir a élaboré une plateforme correspondant à sa vision de la rénovation énergétique, pour changer la donne et transformer en réalité les objectifs que s'est fixés la France.

C'est en ce sens que l'association Énergies & Avenir, qui regroupe depuis 30 ans l'ensemble de la filière du chauffage à eau chaude en France, souhaite mettre l'expertise de ses membres au service de la collectivité publique.

L'association, convaincue que la clef de voûte des problématiques liées au bâtiment réside à court terme dans l'optimisation de l'efficacité énergétique plus que dans l'exclusion de technologies ou de sources d'énergie, a établi un corpus de propositions concrètes qui visent toutes une trajectoire d'amélioration rapide de la performance énergétique des bâtiments pour des lieux de vie plus sobres, plus durables et plus sains tout en étant confortables et accessibles à tous.

Ainsi, **ces propositions tiennent compte des dimensions environnementale, économique, sociale et technique de la transition énergétique du secteur du bâtiment.**

Elles prennent appui sur les caractéristiques des systèmes de chauffage à eau chaude : **une diversité d'équipements parmi les plus performants et les plus innovants, présents aujourd'hui dans deux logements sur trois en France, des équipements et des technologies déjà disponibles, adaptables à toutes les énergies, à tous les territoires et à tous les contextes d'habitat et de climat.** Ces systèmes optimisés, notamment grâce aux dispositifs de régulation courants et à une expertise en matière d'exploitation et de maintenance, permettent de "produire uniquement l'énergie nécessaire au confort souhaité". **Ces systèmes contribuent déjà et peuvent contribuer encore plus à l'équilibre d'un mix énergétique diversifié et à son verdissement tout en assurant en peu de temps un maximum d'économies d'énergie et un minimum d'émissions de CO₂.**

Catalyseurs de la transition énergétique, ces systèmes sont aussi des moteurs de la relance économique puisqu'ils sont le fruit d'une filière à dominante française, 100% « made in Europe », qui regroupe en France 300 000 emplois de proximité non délocalisables dans l'artisanat, l'industrie et les services énergétiques.

En tant qu'association représentative, Énergies & Avenir entend donc participer aux débats d'idées qui présideront les prochaines échéances. Les systèmes de chauffage à eau chaude sont d'ores et déjà prêts pour relever le défi de la rénovation énergétique, au profit d'une transition énergétique rapide et effective.

¹ [Énergie dans les bâtiments | Ministère de la Transition écologique \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr)



A propos d'Énergies & Avenir : l'association des professionnels engagés pour le développement du chauffage durable :

L'association Énergies & Avenir, créée en 1991, a pour mission de proposer et de promouvoir, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, des solutions techniques permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux de demain et d'engager concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique en France.

Elle regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude - fournisseurs d'énergies, organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, fabricants et distributeurs d'équipement - tous convaincus de la nécessité du développement du chauffage durable.

Énergies & Avenir est aujourd'hui identifiée comme un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, reconnue pour sa grande expertise technique dans le domaine de la thermique des bâtiments et par la force de ses propositions en faveur de solutions innovantes.

La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros et 300 000 emplois en France. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non délocalisables.

Nos propositions pour faire du bâtiment un moteur de la transition énergétique en France

<i>Axe 1 : Changer d'échelle : penser la rénovation énergétique en termes de parcours et d'écosystèmes</i>	5
• #1 Encourager les parcours de rénovation, pour faciliter et inciter au passage à l'acte.....	5
• #2 Développer des écosystèmes ENR et renforcer le maillage des sources de chaleur renouvelable sur tout le territoire national	5
<i>Axe 2 : Favoriser une meilleure diffusion de l'innovation en misant sur l'hybridation des énergies</i>	6
• #3 Encourager le développement des équipements hybrides qui contribuent à l'équilibre de notre système énergétique.....	6
• #4 Faire connaître et soutenir financièrement le recours aux équipements hybrides.....	6
<i>Axe 3 : Prendre appui sur les systèmes de chauffage à eau chaude pour des économies d'énergie et une réduction des émissions de gaz à effet de serre immédiates</i>	7
• #5 Flécher les aides à la rénovation énergétique vers les travaux et les équipements les plus efficaces.....	7
• #6 Mettre en place les objectifs et critères appropriés pour garantir l'efficacité des travaux.....	8
<i>Axe 4 : Exiger des filières chauffage l'exemplarité en matière d'économie circulaire</i>	9
• #7 Encourager les politiques de maintenance et de recyclage des matériaux usés.....	9
• #8 Valoriser les sources de chaleur renouvelable issues de l'économie circulaire.....	9
<i>Axe 5 : S'appuyer sur la filière de la boucle à eau chaude comme moteur de la relance économique et de la rénovation énergétique dans les territoires</i>	11
• #9 Mettre en place un maillage fin de guichets uniques pour les professionnels comme pour les particuliers	11
• #10 Répondre au besoin de main d'œuvre	11
<i>Axe 6 : Quelle gouvernance et quel(s) soutien(s) public(s) mettre en place pour la gestion de la politique énergétique des bâtiments ?</i>	13
• #11 Replacer la politique énergétique du bâtiment sous le contrôle des parlementaires.....	13
• #12 Garantir la pérennité et la simplicité des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique	13

Axe 1 : Changer d'échelle : penser la rénovation énergétique en termes de parcours et d'écosystèmes

Pour soutenir la dynamique nécessaire à l'atteinte d'objectifs ambitieux comme 100% de Bâtiments Basse Consommation (BBC) d'ici 2050, la rénovation énergétique doit s'adapter aux besoins et contraintes de nos concitoyens, en s'appuyant sur la notion de parcours de rénovation. Elle doit aussi respecter les spécificités de chaque bâtiment et de chaque territoire, et de plus en plus, se concevoir à l'échelle d'un écosystème, pour favoriser notamment le développement des énergies renouvelables (ENR). Mais comment standardiser et massifier une approche tout en respectant ces singularités ? Sans oublier de répondre à l'impératif d'un double objectif : baisse de la consommation d'énergie primaire, baisse des émissions de CO₂.

Énergies & Avenir propose des solutions qui, à l'image des systèmes à eau chaude, sont adaptables à toutes énergies et tous équipements, efficaces immédiatement et durables.

Propositions :

- **#1 Encourager les parcours de rénovation, pour faciliter et inciter au passage à l'acte.**

Plutôt que d'opposer rénovations par geste et rénovations globales, Énergies & Avenir propose d'encourager des parcours de rénovation, étalés en plusieurs étapes et planifiés dans le temps, les gestes suivant les précédents étant récompensés par l'octroi de primes.

Ces parcours de rénovation sont une solution pragmatique qui permet de faciliter le passage à l'acte, tout en réalisant des travaux ponctuels efficaces immédiatement et adaptés à chaque situation (ex : changement de système de chauffage, installation d'un thermostat ou de robinets thermostatiques). Ces travaux s'inscrivent alors dans une démarche planifiée sans pour autant être fastidieuse ni peser trop lourdement sur les finances d'un ménage ou la continuité d'activité d'un bâtiment tertiaire.

Ces parcours de rénovation pourront être encadrés par les préconisations de travaux délivrées avec le Diagnostic de Performance Énergétique appelé à devenir opposable, ou via un soutien aux Contrats de Performance Énergétique dans le collectif. Seuls les gestes permettant une baisse de la consommation d'énergie primaire, et donc des émissions de CO₂, pourront être encouragés.

- **#2 Développer des écosystèmes ENR et renforcer le maillage des sources de chaleur renouvelable sur tout le territoire national**

L'ensemble des scénarios énergétiques s'accordent sur la nécessité du verdissement des énergies et de nos usages. Pour ce qui concerne le chauffage, de nombreuses sources de chaleur renouvelable existent et n'appellent qu'à être développées pour contribuer à diversifier notre mix énergétique, tout en le décarbonant.

Ces ENR peuvent être développées localement selon les spécificités d'un territoire, être pensées par quartier ou à plus grande échelle. Elles ont pour cela besoin d'être encouragées, par exemple via le Fonds chaleur et le renforcement des stratégies locales au sein des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et des Plans air-énergie-climat territoriaux (PCAET).

Ces ENR trouvent déjà un relai via les systèmes de chauffage à eau, qui peuvent être le catalyseur du développement de toutes sortes d'énergies : biométhane, bois-énergie, géothermie, solaire thermique, réseaux de chaleur renouvelable...

Axe 2 : Favoriser une meilleure diffusion de l'innovation en misant sur l'hybridation des énergies

Les systèmes de chauffage à eau chaude sont de véritables vecteurs de la transition énergétique. Pouvant fonctionner avec tous types d'énergies, ils peuvent accueillir les énergies renouvelables, comme ils accueillent aujourd'hui des énergies fossiles tout en minimisant les émissions de CO₂ grâce à leur très haute performance énergétique (jusqu'à 92%).

Cette flexibilité repose sur la forte capacité d'innovation des industriels, qui développent notamment des solutions hybrides, malheureusement encore trop peu répandues et qu'il faut s'employer à diffuser.

Propositions :

- **#3 Encourager le développement des équipements hybrides qui contribuent à l'équilibre de notre système énergétique**

Les solutions hybrides permettent d'associer une chaudière à condensation qui a d'excellents rendements et un équipement type pompe à chaleur (PAC) ou solaire thermique (ST) qui donne accès à la chaleur renouvelable.

Ainsi, lorsque les températures sont relativement clémentes, le logement peut être chauffé grâce à l'équipement ENR et lors des pointes de froid, grâce au relai assuré par la chaudière à condensation, qui vient ainsi soulager le réseau électrique dans le cas d'une association avec une PAC, ou pallier le manque de soleil dans le cas d'une hybridation avec du ST.

Pour se développer, les équipements hybrides français devront bénéficier d'aides reflétant convenablement les coûts qu'ils permettent d'éviter sur le système électrique afin de réduire le reste à charge. En effet, l'installation d'équipements hybrides représente une solution aussi intéressante que la pompe à chaleur électrique en termes de décarbonation, mais à l'inverse des solutions 100% électriques, dont la performance se dégrade en hiver, elle contribue à réduire la pointe électrique hivernale et donc évite à la collectivité les surcoûts importants associés à cette pointe.

- **#4 Faire connaître et soutenir financièrement le recours aux équipements hybrides**

Parce que ces solutions sont innovantes et récentes, il est indispensable de les soutenir pour accélérer leur développement et donner aux ménages un choix et un accès facilités.

Une première piste est de les accompagner d'une communication de l'ensemble des acteurs concernés (État, professionnels de la filière, programmes CEE adaptés) et d'une mise à disposition de l'information adéquate.

Il faut également les intégrer dans les dispositifs de soutien financier. En rénovation, ces équipements doivent être éligibles à toutes les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov', les Certificats d'Économies d'Énergie, ...), au même niveau que les solutions décarbonées. Ils doivent aussi faire partie des préconisations de travaux, notamment lorsque les accompagnateurs rénovation, issus de la loi Climat et Résilience seront mis en place.

Dans le neuf, ces équipements doivent également pouvoir trouver leur place afin de n'écartier aucune solution d'avenir pour améliorer l'efficacité et la décarbonation du logement.

Axe 3 : Prendre appui sur les systèmes de chauffage à eau chaude pour des économies d'énergie et une réduction des émissions de gaz à effet de serre immédiates

Les systèmes de chauffage à eau chaude équipant deux logements sur trois en France, les gisements d'économies d'énergie et de réduction d'émission de gaz à effet de serre sont importants et immédiatement atteignables, dès le premier geste consistant à installer des systèmes de chauffage à eau chaude récents et énergétiquement plus performants, en remplacement des équipements vieillissants. Les équipements de chauffage à eau chaude accueillent toutes les énergies et sont parmi les plus performants : chaudières à très haute performance énergétique (rendement supérieur à 92%), pompes à chaleur, solaire thermique, hybrides, piles à combustibles, tous étant associés à des dispositifs de régulation performante «de la chaufferie jusque dans les pièces ». La simplicité des travaux et l'accessibilité de ces équipements et des professionnels sont rassurants pour les particuliers et permettent d'enclencher un parcours de rénovation. Ces technologies sont déjà disponibles, adaptables à toutes les énergies y compris les ENR, à tous les territoires et à tous les contextes d'habitat et de climat. Elles doivent de ce fait être soutenues.

Propositions :

- **#5 Flécher les aides à la rénovation énergétique vers les travaux et les équipements les plus efficaces**

Les équipements de la boucle à eau chaude étant parmi les plus performants, il apparaît primordial de réintroduire et maintenir les aides pour tous ces équipements, qui peuvent immédiatement permettre des économies d'énergie et des baisses d'émissions de CO₂, pour demain être le vecteur du développement de la chaleur renouvelable. Les gisements d'économies d'énergie sont massifs, alors que le remplacement d'une ancienne chaudière par une chaudière gaz à très haute performance énergétique (THPE) engendre 30% d'économies d'énergie, tout en permettant des économies importantes sur la facture énergétique (de l'ordre de 40% en remplacement d'une ancienne chaudière au fioul). De la même manière, les dispositifs de régulation permettent d'effectuer une économie d'énergie de 7% pour chaque degré gagné (source : ADEME).

Ainsi, afin que le service public France Rénov' puisse atteindre son objectif ambitieux d'1 million de dossiers accompagnés en 2022, Énergies & Avenir préconise de rétablir l'éligibilité de tous les ménages à MaPrimeRénov', avec une bonification pour les ménages précaires, dans le cadre de l'installation d'une chaudière gaz THPE, afin d'accélérer le rythme de la rénovation. Également, l'association recommande de développer le soutien aux actions de maintenance du chauffage comme des aides via les Certificats d'économies d'énergie pour le débouage ou l'entretien du circuit de chauffage. Enfin, pour le cas des copropriétés, éligibles à MaPrimeRénov' depuis 2021, Énergies & Avenir plaide pour un renforcement des dispositifs en place afin que les taux proposés soient plus incitatifs.

Le renforcement des aides pour l'entretien des systèmes de chauffage à eau chaude et leur remplacement permettra de remédier au faible taux de renouvellement du parc des chaudières qui n'excède pas 4% par an en France. Cela témoigne de leur grande robustesse, mais aussi du manque d'information des ménages sur l'état de leur chauffage et la nécessité de le remplacer lorsqu'il est trop ancien, ainsi que du manque de lisibilité et de continuité des aides

Pour y remédier et augmenter ce taux de renouvellement annuel, Énergies & Avenir a mis en place en partenariat avec l'association Coénove, « Mon Étiquette Chaudière », un outil à destination des professionnels qui leur permet de sensibiliser leurs clients à l'état de performance de leur chaudière. Énergies & Avenir contribue également au programme européen Heat Appliances Retrofit Planning

(HARP)² qui permet de trouver des solutions pour accroître la maintenance et le remplacement des équipements de chauffage au niveau européen.

- **#6 Mettre en place les objectifs et critères appropriés pour garantir l'efficacité des travaux**

Si l'efficacité des aides à la rénovation énergétique est souvent remise en cause, Énergies & Avenir propose de mettre en place les objectifs et critères appropriés afin de garantir le fléchage des budgets qui y sont attribués.

Il s'agit premièrement d'assurer que les travaux engagés n'augmentent pas la consommation en énergie primaire, seul vrai indicateur de suivi de réussite des politiques de réduction des consommations, retenu par l'ensemble des textes européens (directive sur l'efficacité énergétique, sur la performance énergétique des bâtiments, Ecodesign...). De même, ces travaux ne doivent pas avoir recours à l'effet Joule, qui augmente la tension sur le réseau électrique et n'encourage pas la sobriété énergétique.

Enfin, l'association appelle de ses vœux le développement d'un indicateur de suivi des coûts des mesures d'efficacité énergétique en € / gCO₂ évité. Cet indicateur permettrait d'évaluer le rapport coût/efficacité des mesures dans l'atteinte des objectifs climatiques.

² [À propos - HARP \(heating-retrofit.eu\)](http://à-propos-harp.heating-retrofit.eu)

Axe 4 : Exiger des filières chauffage l'exemplarité en matière d'économie circulaire

L'économie circulaire est devenue un impératif depuis la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) promulguée en 2020. Engagée dans la transition énergétique, la filière fait aussi figure d'avant-garde sur cette question et pourrait servir d'exemple.

Propositions :

- **#7 Encourager les politiques de maintenance et de recyclage des matériaux usés**

Les équipements de la boucle à eau chaude ont des durées de vie longues (15 à 20 années), voire très longues (30 années). Les industriels ont en conséquence mis en place les moyens nécessaires pour fournir aux installateurs/réparateurs les pièces détachées pour traiter les pannes qui peuvent survenir sur la durée de vie, faisant de la réparabilité des équipements de la boucle à eau chaude une réalité de longue date.

Ainsi, si la Responsabilité Élargie du Producteur visant à organiser la collecte et le recyclage des déchets de chantiers et/ou de démolition des bâtiments, a été mise en place récemment en France, les intervenants de la boucle à eau chaude y sont habitués puisque la plupart des équipements du chauffage central sont concernés depuis plusieurs années par les procédures dites « DEEE » - Déchets d'équipement électriques et électroniques. Les industriels ont même fait volontairement le nécessaire pour inclure les chaudières dans le dispositif DEEE en anticipation de l'obligation européenne qui n'entraîne en vigueur qu'en août 2018. Toute la filière a accompagné et soutenu ce mouvement.

Énergies & Avenir souhaite souligner que les Eco-Organismes DEEE qui travaillent pour la filière grâce aux financements des metteurs en marché - et qui s'agissant des déchets ménagers sont re-facturés jusqu'au consommateurs par les distributeurs et installateurs - peinent pour atteindre l'intégralité des équipements en fin de vie (ex ; vieilles chaudières, caissons ou PAC). L'essentiel de ces difficultés provient de la présence d'opérateurs de filières illégales. Énergies & Avenir souhaite que les Pouvoirs publics fassent le nécessaire pour mettre fin à ces pratiques illicites.

S'agissant des chaudières et des pompes à chaleur, il a été prévu des contrôles/maintenances périodiques obligatoires qui contribuent à maintenir la performance énergétique dans le temps. Énergies & Avenir préconise d'encourager la généralisation de ces maintenances à tous les équipements du chauffage.

- **#8 Valoriser les sources de chaleur renouvelable issues de l'économie circulaire**

L'écosystème de la boucle à eau chaude peut être un puissant levier de l'économie circulaire locale, pour parachever la transition énergétique. Toutes les énergies actuellement fossiles ont une alternative moins carbonée : biopropane, biométhane, biofioul, bois-énergie, réseaux de chaleur alimenté par une unité de valorisation énergétique des déchets.

La production de biopropane permet, comme le biométhane, de valoriser les déchets locaux et participe à l'économie circulaire des territoires. Le biopropane ne nécessite pas d'investissements dans des systèmes de stockage, de distribution et thermiques spécifiques. Il est immédiatement utilisable dans les bouteilles et citernes de gaz liquides existantes. Ainsi, le biopropane permet de baisser les émissions

de CO₂ à 74 gCO₂/kWh et le biométhane à 44gCO₂/kWh contre 272 gCO₂/kWh pour le propane et 227 gCO₂/kWh pour le gaz naturel³.

³ Source : base carbone ADEME

Axe 5 : S'appuyer sur la filière de la boucle à eau chaude comme moteur de la relance économique et de la rénovation énergétique dans les territoires

Forte d'un maillage de terrain dense, au plus près des Français, la filière de la boucle à eau chaude est profondément ancrée dans les territoires.

Elle compte en France 300 000 emplois non délocalisables, artisanaux et industriels qui représentent un total de 90 milliards d'euros de chiffres d'affaires. La filière se structure autour des systèmes de chauffage à eau chaude, principalement fabriqués en France et 100% made in Europe. Outre leur performance, ces solutions peuvent fonctionner grâce à toutes les énergies, y compris les ENR locales (géothermie, méthanisation agricole, bois-énergie, réseaux de chaleur ...), ce qui les met aux avant-postes de la transition énergétique sur tout le territoire.

Propositions :

- **#9 Mettre en place un maillage fin de guichets uniques pour les professionnels comme pour les particuliers**

Multiplicité d'aides nationales et locales, multiplicité d'interlocuteurs, la rénovation énergétique pâtit d'un manque de clarté. Les annonces ministérielles sur la création de « France Rénov' », bannière unique qui rassemblerait l'ensemble des services (aides, guichets ...) pour la rénovation énergétique, vont dans le bon sens.

Afin de clarifier l'information pour toutes et tous, Énergies & Avenir recommande la mise en place de campagnes de communication d'ampleur.

Pour gagner en cohérence dans l'accompagnement des particuliers, leurs demandes d'aides devraient être centralisées et accessibles par l'ensemble des guichets.

Enfin, si ces guichets et les futurs accompagnateurs rénov' qui les occuperont peuvent être utiles dans certains cas, ils ne doivent pas devenir des freins administratifs aux travaux et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ne devrait être requise que pour les rénovations globales.

- **#10 Répondre au besoin de main d'œuvre**

Alors que la demande augmente, des chantiers sont refusés faute de main d'œuvre, ce qui peut représenter un frein pour la rénovation énergétique dans les territoires.

Afin de disposer de réseaux professionnels compétents et formés pour accompagner cette croissance (formation, qualification...), la filière recommande un accompagnement pour la formation renforcé de l'OPCO inter-industriel, opérateur des services énergétiques et des équipements thermiques, de l'OPCO Constructys, opérateur de compétences dédié aux entreprises du secteur de la construction et des Organisations Professionnelles, et de l'OPCO AKTO, opérateur de compétences des services à haute densité de main d'œuvre, notamment auprès des très petites entreprises, afin qu'elles développent les compétences attendues en interne ou via recrutements.

La filière gazière par exemple s'est engagée avec l'aide de l'état dans un projet "EDEC gaz, chaleur et services énergétiques", d'engagement développement de l'emploi et des compétences signées en octobre 2021 avec le ministère du Travail, qui livrera au 1er trimestre 2022 des données qualitatives et quantitatives sur le sujet. Il s'agit de permettre à la filière le développement des compétences

nécessaires aux professionnels pour faire face aux changements entraînés par la transition énergétique.

Les négoces spécialisés en génie climatique sont eux aussi engagés dans un EDEC « rénovation énergétique », sous l'égide de la CGI, la Confédération du Commerce de Gros, signé mi-2021 et co-financé par l'État et l'OPCO AKTO.

Axe 6 : Quelle gouvernance et quel(s) soutien(s) public(s) mettre en place pour la gestion de la politique énergétique des bâtiments ?

Si la politique énergétique des bâtiments est devenue un sujet prioritaire de l'agenda politique, étant même un des piliers du plan France Relance, sa gouvernance en demeure floue et par conséquent manque d'efficacité.

Énergies & Avenir propose de se fonder sur l'expérience de ses membres pour clarifier cette gouvernance, pour le bénéfice conjoint de nos concitoyens et des professionnels, premiers relais de la politique énergétique des bâtiments sur le terrain, auprès des ménages et des donneurs d'ordre.

Propositions :

- **#11 Replacer la politique énergétique du bâtiment sous le contrôle des parlementaires**

Malgré l'importance des budgets qui y sont consacrés, les aides à la rénovation énergétique n'entrent plus dans le champ des prérogatives de la représentation nationale.

MaPrimeRénov' (MPR), anciennement le CITE, est certes un budget voté au sein du Projet de Loi de Finances, mais ses modalités et le fléchage des travaux ne dépendent plus du cadre législatif et sont désormais actés lors du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Pour rappel, en 2022, 2 milliards d'euros ont été budgétés pour MaPrimeRénov'. De même, les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), première aide à la rénovation énergétique, dépendent d'un cadre strictement réglementaire, en dépit des sommes engagées (environ 4 milliards d'euros).

Replacer cette politique sous le contrôle des parlementaires permettrait plus de transparence, d'une part en permettant la mise en place d'indicateurs de suivi annuels de l'engagement des budgets, en fonction de l'aide, des travaux engagés et des économies d'énergie réalisées ; d'autre part en interrogeant les fédérations professionnelles qui pourraient enrichir ce suivi de leurs retours de terrain.

- **#12 Garantir la pérennité et la simplicité des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique**

L'ensemble des professionnels s'accordent pour dénoncer la complexité des dispositifs d'aides, qui non seulement n'ont pas tous les mêmes critères ni périmètres d'éligibilité, mais de plus sont amenés à évoluer trop fréquemment, parfois en dépit des textes initialement votés, comme l'a montré la modification récente des Certificats d'économies d'énergie (CEE) avant la fin de la 4^{ème} période. Pour les particuliers, c'est également un frein au passage à l'acte de rénovation énergétique, devant des dispositifs difficiles à comprendre et à suivre, les informations évoluant trop souvent et trop vite. Aussi, Énergies & Avenir préconise que les aides à la rénovation énergétique soient planifiées via une loi de programmation pluriannuelle, votée par le Parlement.

Il est aujourd'hui nécessaire d'harmoniser les critères techniques (ex : performance énergétique des produits, éligibilité des particuliers) entre les dispositifs d'aides (Ma Prime Rénov, CEE ou autres) et de les simplifier.

Concernant les CEE, certaines opérations (ex : changement de chaudières, régulation) pourtant simples rassemblent plus d'une centaine de points de contrôles qui sont autant de risques d'erreur dans la constitution des dossiers. La quantité d'informations à compléter (parfois plusieurs fois) ou à vérifier est génératrice de complexité et d'abandon. Cela exclut les artisans les plus petits qui ne sont pas structurés pour gérer ces procédures administratives trop longues et trop complexes en plus de leur activité. Pourtant une très grande partie des travaux est réalisée par ces artisans qui risquent de se détourner

du dispositif. Les ménages quant à eux, verraient l'offre de travaux diminuer en conséquence et pourraient moins facilement y avoir recours.

Des outils de simplification existent déjà, comme le programme « Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation » (OSCAR), piloté par l'Association technique énergie environnement (ATEE). Une concertation efficace entre acteurs de la filière et acteurs CEE serait aussi nécessaire pour trouver des solutions d'amélioration.

Enfin, le périmètre d'action et le rôle de l'accompagnateur Rénov', qui devrait être prochainement défini par décret en application de la loi Climat et Résilience, ne doivent pas englober les travaux simples, sous peine de freiner le développement des rénovations simples mais efficaces, qui peuvent déjà améliorer significativement les performances énergétiques et enclencher le parcours de rénovation. L'intervention des futurs accompagnateurs Rénov' doit se concentrer sur les rénovations multi-lots.